

Prioriser pour réduire les dettes financière et écologique

Lors du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc (VGP) du 25 juin, nous avons voté contre l'augmentation des taux applicables au 1^{er} janvier 2025 de la taxe de séjour. Rien n'oblige l'agglomération à fixer le plafond de la fourchette de tarifs, c'est la politique historique pratiquée localement. Pour 2025, la révision des tarifs plafonds est de +4,8 % à l'exception de certaines catégories d'hébergement qui restent inchangées. S'ajoute la création d'une taxe additionnelle de 15 % à la taxe de séjour que VGP perçoit et reverse à la Société du Grand Paris (SGP) et qui vise à faire participer les touristes utilisant le réseau de transports franciliens au financement de la construction des futurs métros automatiques autour de la capitale. La loi de Finances pour 2024 a institué à compter du 1er janvier 2024 une taxe de séjour additionnelle de 200 % au profit d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) pour financer l'exploitation des nouvelles infrastructures de transport. La taxe additionnelle est donc de 215 % !

Lors du conseil municipal du 20 juin, nous nous sommes abstenus sur les trois programmes de travaux concernant des infrastructures sportives dont les coûts prévisionnels HT nous ont paru excessifs : l'aménagement de vestiaires pour l'association Football club Versailles 78 (660 000 €) ; la construction de vestiaires pour le football féminin au stade de Jussieu d'une surface de 133 m² (670 000 €) : ce projet ayant été retiré de la délibération suite aux observations de l'opposition, il a été resoumis lors du conseil municipal du 26 septembre avec un coût optimisé (555 000 €) ; la construction d'une halle couverte pour deux terrains de padel au Tennis Club (965 000 €) : tant mieux pour les Versaillais qui profiteront de ces installations mais est-ce prioritaire au regard des objectifs nationaux de développer le sport pour tous ? Pour ce type de projets, de multiples sources de financement peuvent faciliter l'investissement (Agence Nationale du Sport sous réserve de remplir les objectifs nationaux), la Région ou le Département pour le sport-santé, et pourquoi pas l'Agglomération voisine (SQY) pour la mutualisation des moyens ? Lors du conseil municipal du 26 septembre, nous avons voté pour le déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage pour 2024 (510 000 € HT). L'octroi d'une dotation de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« Fonds vert » 2024 : 102 000€ HT) et d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 2024 : 306 000€ HT) est intéressant. Mais le financement des projets par différentes strates du millefeuille dilue la responsabilité de la dépense publique. Il faut simplifier les mécanismes de financement et à l'heure de l'établissement des budgets, prioriser les investissements plutôt que d'augmenter les impôts.

Anne-France Simon

ensemblevivonsversailles@gmail.com

Ensemblevivonsversailles.fr